

Le printemps des mutuelles...

« Morosité et/ou espérance ? » Aujourd'hui où en sommes-nous ? Nous oscillons, sans doute, entre ses deux tendances.

Quel chemin parcouru depuis 2005 ! La Mutuelle a connu des changements importants qui prennent leur rythme de croisière...

Il y aura toujours à améliorer, évoluer, être à l'écoute des adhérents pour un meilleur service et pour une solidarité constante.

Nous pouvons déjà pressentir le renouveau du printemps, l'hiver peu à peu lui cède sa place. Cela évoque le passage, la Pâque, celle du Christ et celles de nos « pâques » au quotidien... « morosité et/ou espérance »...

Les journées régionales redynamisent les membres des Comités de gestion, les Secrétaires de Sections et les responsables de collectivités.

Là où nous sommes, chacun(e) à son niveau, nous nous sentons responsables de sauvegarder l'esprit mutualiste qui nous anime.

Pour la représentation des adhérents(es) à l'Assemblée générale, un nouveau règlement a été mis en place. Modifier, améliorer les règlements prouvent que nous savons nous adapter et rester à l'écoute.

Les Comités de gestion, par leur service de proximité, contribuent à la circulation de l'information, la bonne gestion des fonds d'entraide et l'écoute des adhérents.

La lettre du médecin nous éclaire et nous aide à mieux gérer notre santé et notre équilibre de vie afin que la Mutuelle reste « en bonne santé » !



Essayons de discerner les signes d'espérance chaque jour... alors s'ouvrira devant nous un chemin de Vie.

Soeur Claudie DOHET
Membre du CA de la MSM

édito

SOMMAIRE

2 ACTUALITÉS

- Réunions régionales 2009

3 ACTUALITÉS

- Représentation des adhérents à l'Assemblée générale
 - Comités de gestion et Sections de vote

4 EN PRATIQUE

- Assemblée générale : appel à candidatures
- Les verrines de printemps
- Courrier des lecteurs



Mutuelle Saint-Martin

3 rue Duguay-Trouin 75280 PARIS CEDEX 06
☎ 01 42 22 07 77 ☎ 01 45 48 53 90
www.mutuelle-saint-martin.fr

Réunions régionales

A votre rencontre !



De gauche à droite : Soeur Marie-Hélène Delmotte Secrétaire Générale, Mgr Michel Bonnet, Président, M. Jean-Marie Guérin, Directeur de la Mutuelle Saint-Martin.

Les réunions régionales 2009 ont débuté dès le début du mois de février et se poursuivront jusqu'au mois de mai à Rennes, Nancy, Lyon, Toulouse et Paris. Elles sont destinées cette année aux Secrétaires des Sections locales et administratives et aux Responsables des Contrats collectifs, d'une part, et d'autre part, aux membres des Comités de gestion des Sections locales et Administratives de la Mutuelle Saint-Martin.

Les principaux sujets traités sont les suivants :

- situation financière de la Mutuelle et les résultats de la souscription à la gamme 2009,
- La gestion des prestations et des cotisations et les nouveaux outils,
- La représentation au sein de la Mutuelle (Sections locales et Administratives, Comités de gestion et Sections de vote),
- L'entraide sociale.

Lors de leur inscription, les participants ont adressé leurs questions sur les sujets proposés, ce qui a permis aux intervenants de mieux répondre aux attentes.

Les participants sont nombreux et les échanges fructueux. Les interventions sont animées par des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction, et accompagnées d'un support de projection. A chaque réunion, un intervenant de la société de gestion Mercer se fait une joie de répondre aux nombreuses interrogations sur la gestion des prestations et des cotisations notamment ainsi que sur la mise en service du nouvel outil « portail Web » pour tous les adhérents de la Mutuelle Saint-Martin (voir encadré).

N'hésitez pas à demander à vos Secrétaires de Sections, aux membres de vos Comités de gestion ou à vos responsables de contrats collectifs des informations complètes sur ces réunions !

Portail Web -/ Accès adhérents

- ▶ Connexion au site de la Mutuelle Saint-Martin : www.mutuelle-saint-martin.fr
- ▶ Cliquer sur votre catégorie : <<< adhérents du culte catholique **ou** <<< adhérents laïcs.
- ▶ Page d'accueil du site : cliquer sur l'adresse du portail.
- ▶ Page d'accueil du portail : cliquer sur espace adhérent.
- ▶ Cliquer sur créer un compte
- ▶ Entrer le numéro de « client » et le numéro « d'assuré » figurant sur la carte de tiers payant.
- ▶ Réception du code d'accès quelques jours plus tard par courrier postal.
- ▶ Une fois connecté grâce à votre code d'accès : Accès aux **remboursements**, aux **informations** (coordonnées, adresse, etc.), à l'**édition de prises en charge hospitalières**, recherche de **professionnels de santé**, choix de réception des décomptes par e-mail, informations pratiques...

Intervenants



Photo 1 : Père Emmanuel Boudet, Vice-Président, Mgr Michel Bonnet, Président, M. Dessertaine, Directeur de la CAVIMAC

Photo 2 : Sr Marie-Hélène Delmotte, Secrétaire Générale, Mlle Chantal Pastor, Service Relations MSM

Photo 3 : M. Jean-Noël Dussart, Adjoint au Directeur de la Mutuelle Saint-Martin

Photo 4 : M. Philippe Dujol et M. Vincent HAREL, société Mercer

Représentation des adhérents

Les Comités de gestion

Notre Mutuelle, pour être proche de ses adhérents, est organisée en **Sections locales et administratives** dont les membres élisent des représentants (de 3 à 7) qui constituent le **Comité de Gestion**. Depuis 2006, un membre honoraire désigné par les collectivités (diocèses ou instituts) fait également partie du Comité. Le Président du Comité est choisi parmi les membres élus. Le Comité désigne son (sa) secrétaire.

Attentif à la santé et aux besoins de ses adhérents, le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il gère le fonds d'entraide ce qui lui permet de répondre aux demandes de ceux et celles dont les frais de santé sont peu ou mal remboursés.

Les membres du Comité sont informés des documents émanant du Siège et

participent aux Réunions Régionales. Le Comité de gestion est aussi en lien avec les diocèses ou instituts rattachés à la section et souscripteurs de contrats collectifs.

Un rôle important du Comité de gestion est la préparation de l'Assemblée générale avec les délégués des Sections de vote. **C'est d'ailleurs, par et parmi les membres des Comités de gestion, que, tous les deux ans, sont élus les délégués à cette Assemblée.**

Lien entre les mutualistes et le siège : le Comité s'efforce d'être dynamique pour répondre aux attentes de chacun. C'est dans cet esprit qu'est prévu son renouvellement tous les cinq ans.

Soeur Marie-Solange PLESSIS
Vice-Présidente



Lors des Réunions régionales, le Père Jean-Marie Cheney, Secrétaire général adjoint de la Mutuelle, explique le fonctionnement des élections des Comités de gestion.

Les Sections de vote...

(Elections tous les 2 ans)

Candidats éligibles :

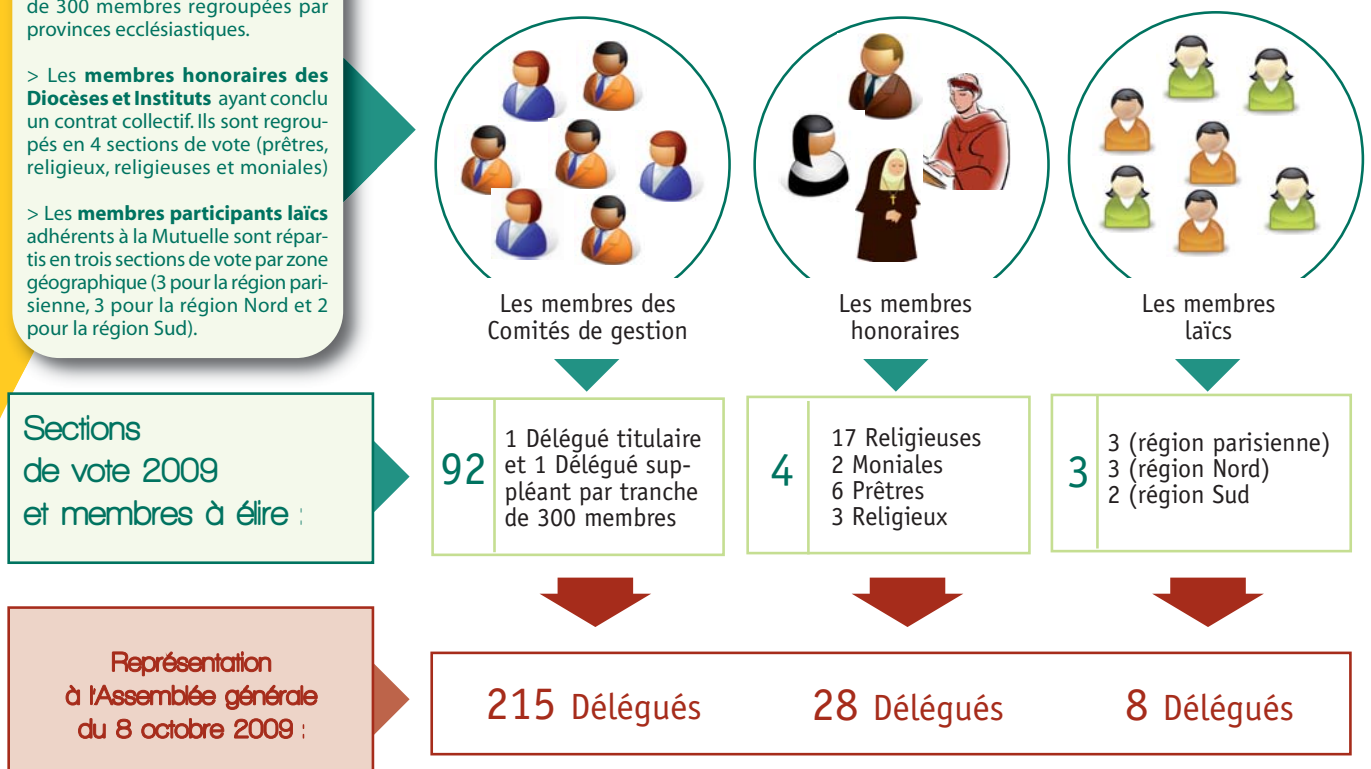
> Les **membres des comités de gestion** des Sections locales et administratives de plus de 300 membres ainsi que celles de moins de 300 membres regroupées par provinces ecclésiastiques.

> Les **membres honoraires des Diocèses et Instituts** ayant conclu un contrat collectif. Ils sont regroupés en 4 sections de vote (prêtres, religieux, religieuses et moniales)

> Les **membres participants laïcs** adhérents à la Mutuelle sont répartis en trois sections de vote par zone géographique (3 pour la région parisienne, 3 pour la région Nord et 2 pour la région Sud).

Il existe 3 groupes de Sections de vote :
Les Sections de vote composées des membres des Comités de gestion des Sections locales et administratives (regroupées si besoin afin d'atteindre au moins 300 membres), les Sections de vote composées des membres laïcs et les Sections de vote composées des membres honoraires. Les membres élus au sein des Sections de vote sont Délégués à l'Assemblée générale afin de représenter l'ensemble des Membres adhérents (participants et honoraires) de la Mutuelle.

Schéma du fonctionnement des élections



Assemblée générale Appel à candidatures



AU COURS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
2009, LES POSTES
D'ADMINISTRATEURS SUIVANTS
SERONT À POURVOIR :

Prêtres diocésains :

- ✓ **1 poste** pour l'ensemble des provinces ecclésiastiques de Lille, Reims, Dijon, Besançon et des Diocèses de Strasbourg et Metz,
- ✓ **1 poste** pour l'ensemble des provinces ecclésiastiques de Poitiers, Bordeaux et Toulouse,
- ✓ **1 poste** au titre de personne qualifiée ou courant d'opinions.

Religieuses :

- ✓ **1 poste** pour la communauté de provinces de Lyon, Montpellier, Marseille et Clermont.

- ✓ **1 poste** pour la communauté de provinces de Dijon et Tours,
- ✓ **1 poste** pour la communauté de provinces de Rouen et Rennes,
- ✓ **1 poste** au titre de personne qualifiée ou courant d'opinions.

Laïcs :

- ✓ **1 poste**

Les statuts prévoient des règles de présentation. Les candidatures indépendantes sont possibles. Les candidats doivent faire parvenir leur candidature par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration **au plus tard le 15 août 2009**, en précisant le poste auquel ils entendent se présenter. Il conviendra de joindre un curriculum vitae succinct et un extrait de casier judiciaire (Conformément à l'article 25 des statuts).

Verrines de printemps



LES VERRINES SONT DES ALLIÉS D'UNE ENTRÉE OU D'UN APÉRITIF LÉGER ET GUSTATIF.

Lors de repas copieux, il ne faut pas hésiter à remplacer les biscuits apéritif ou la charcuterie par ces verrines.

Laissez libre cours à votre créativité et à vos envies du moment en alliant les couleurs, les textures et les saveurs.

On trouve aujourd'hui des verres de toutes les tailles et de toutes les formes pour un apéritif réussi ! Pour les ingrédients, il est préférable d'utiliser des produits frais pour une meilleure qualité et un goût plus fin.

Pour des verrines diététiques, on privilégiera plutôt des légumes (tomates, concombres, radis, betteraves, poivrons, courgettes...) et des poissons (thon, saumon, crabe, crevettes...).

Ingrédients (pour 4 verrines)

- ✓ 2 avocats
- ✓ 2 tomates
- ✓ 1 boîte de crabe (miettes et pattes)
- ✓ 1 bouquet de petites crevettes
- ✓ 1 pot d'œuf de poisson
- ✓ 1 citron
- ✓ Ciboulette, 1 bouquet d'aneth
- ✓ Vinaigre balsamique et huile d'olive
- ✓ Sel, poivre

Préparation

- ▶ Couper les avocats en deux, retirer le noyau et la peau et découper la chair en petits cubes.
- ▶ Placer les cubes dans un bol et arroser du jus d'un demi citron, saler poivrer et réserver.
- ▶ Couper les tomates en petits cubes et les verser dans un récipient, y ajouter les miettes de crabe, une pincée de sel et de poivre, une cuillère d'huile d'olive et le jus d'un demi citron.
- ▶ Remplir de moitié les verrines avec l'avocat. Disposer le mélange de tomates et crabes, terminer par les crevettes et les œufs de poisson puis planter une patte de crabe.
- ▶ Ajouter dans chaque verre quelques gouttes de vinaigre balsamique.
- ▶ Décorer avec quelques copeaux de ciboulette et un brin d'aneth.

Bon appétit !

courrier des lecteurs

« En quoi consiste exactement la prestation "renfort hébergement" - Long séjour" dans la gamme ? ».

Cette prestation correspond à la prise en charge de 30 % du forfait d'hébergement lors de **séjours spécifiques** pratiqués dans certains établissements en secteur "**Unité de Soins de Longue Durée**" (USLD). Pour votre remboursement Mutuelle Saint-Martin, la facture de l'établissement doit stipuler la mention "**USLD**". (Cf. circulaire MSM n° 1.2009).



« Pourquoi Mercer nous demande toujours des factures détaillées pour certains remboursements ? »

Notre délégataire de gestion MERCER ne gère pas uniquement les cotisations et les prestations des adhérents de la Mutuelle Saint-Martin (certaines mutuelles ont des remboursements spécifiques). Nous avons donc demandé à la société MERCER d'assouplir la règle pour nos adhérents MSM concernant l'optique, le dentaire et l'auditif. En cas de tiers payant partiel, le délégataire sera dans l'obligation de vous demander un justificatif du paiement éventuel du ticket modérateur.



Vos questions
ou suggestions pour
le bulletin...

Par courrier postal au :

Service Communication
de la Mutuelle Saint-Martin
3 rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06

ou par mail : arnold@saintmartin.com.fr